



Comité monétaire et financier international

Seizième réunion
20 octobre 2007

**Déclaration de Christine Lagarde,
ministre de l'Économie, des finances, et de l'emploi
France**

**Statement by Christine Lagarde, French Minister
of Economy, Finance, and Employment
International Monetary and Financial Committee (IMFC)
Washington – October 20, 2007**

Chers collègues,

Le scénario macroéconomique général est globalement peu modifié par rapport à notre dernière réunion d'avril 2007. La principale évolution porte sur l'activité aux États-Unis où le ralentissement paraît plus marqué et plus durable que ce que nous envisagions. Les risques autour de ce scénario semblent moins équilibrés qu'au printemps. Les déséquilibres de balances courantes entrent dans une phase de résorption très progressive, mais les turbulences sur les marchés financiers intervenues cet été font peser un risque, notamment sur l'ampleur du ralentissement à attendre.

Compte tenu de ces incertitudes, une approche coopérative dans la gestion des risques est essentielle pour limiter la probabilité de leur apparition et contenir leur ampleur s'ils devaient se matérialiser. Le rôle d'analyse et de conseil du FMI est central pour retrouver rapidement une croissance équilibrée entre les grandes régions du monde et poursuivre la réduction des déséquilibres. Grâce à la Revue Stratégique et aux réformes engagées, le FMI entend se doter des moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs et répondre aux attentes de ses membres.

*

1/. MALGRÉ LE RALENTISSEMENT AMÉRICAIN, L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MONDIALE DEVRAIT LARGEMENT CONSERVER SON DYNAMISME EN 2007 ET EN 2008.

Face aux turbulences intervenues cet été sur les marchés financiers, la réaction des banques centrales a été rapide et a permis d'éviter une crise de liquidité. Il est encore trop tôt pour évaluer entièrement l'impact de cette crise sur l'économie réelle. De ce fait, le scénario privilégié est celui d'une activité économique mondiale qui devrait rester relativement dynamique en 2007 comme en 2008. Toutefois, le ralentissement outre-Atlantique devrait être plus marqué que nous l'envisagions il y a quelque mois. Deux facteurs pourraient jouer en ce sens : d'une part, un ajustement plus durable et de plus forte ampleur est possible dans le secteur de l'immobilier résidentiel ; d'autre part, les aléas négatifs peuvent s'avérer plus importants du fait des retombées de la crise financière.

1.1. Malgré le ralentissement américain, l'économie mondiale devrait croître à un rythme satisfaisant en 2007

L'activité américaine a commencé à décélérer au milieu de l'année 2006, date à laquelle son rythme annuel de croissance est passé sous les 2%. Trois facteurs principaux expliquent ce fléchissement : (i) la baisse sensible de l'investissement résidentiel a conduit à un net tassement de l'activité dans le secteur de la construction ; (ii) le ralentissement, en parallèle, de l'activité industrielle s'est répercuté sur l'investissement privé : entre le 2^{ème} trimestre 2006 et le 2^{ème} trimestre 2007, l'investissement en équipements a cessé de progresser ; (iii) enfin, la consommation des ménages a sensiblement ralenti au 2^{ème} trimestre 2007, reflétant la baisse de l'effet richesse dû au ralentissement des prix immobiliers.

C'est dans ce contexte que sont apparues les turbulences de l'été sur les marchés financiers, qui ont alors « révélé » l'existence du risque *subprime*. Il existe un risque que ces turbulences débouchent sur une contraction supplémentaire de la demande intérieure américaine. En effet, cet épisode conduit les banques à mieux discriminer entre les risques qui, dans un contexte de bonne santé du secteur financier et de faible endettement des entreprises, devraient principalement peser sur la demande des ménages qui apparaissent très endettés.

En Asie, l'activité devrait conserver son dynamisme. La croissance pourrait notamment rester forte au sein d'une Asie émergente qui ne serait que marginalement touchée par le ralentissement américain. C'est tout particulièrement le cas en Chine, où, malgré les mesures récemment prises par les autorités pour éviter un risque de surchauffe, l'activité devrait rester très dynamique, tirée par l'investissement et des exportations qui bénéficient pleinement de l'intégration commerciale croissante de la région.

Dans ce contexte, malgré un 2^{ème} trimestre décevant, la croissance de la zone euro devrait rebondir au second semestre 2007, tirée par la vigueur de la demande intérieure : la bonne santé du marché du travail devrait bénéficier à la consommation des ménages, le climat des affaires conserve un niveau historiquement élevé et le niveau actuel du taux d'utilisation des capacités de production laisse présager une croissance sensible de l'investissement. Une part du dynamisme de la zone euro est de nature cyclique. Mais il provient également des réformes structurelles que nous avons mises en place au cours des dernières années (réformes des systèmes de retraite et de santé, des marchés du travail et des biens et services, etc.). Ces réformes ont dû tirer vers le haut la croissance potentielle de la zone euro.

1.2. Les facteurs à l'origine du ralentissement de 2007 s'estompant, l'activité accélérerait progressivement au cours de l'année 2008

En 2008, alors que les facteurs pesant sur l'activité pourraient s'estomper, en particulier sur le marché immobilier américain, la croissance devrait rejoindre progressivement son potentiel et le commerce mondial s'accélérer.

Aux États-Unis, l'activité dans le secteur du logement pourrait être déprimée durant la période de diminution graduelle du stock de logements invendus, dans un contexte de faible demande des ménages en logements. Le redressement de l'activité ne serait sensible que dans le courant de l'année prochaine. Le retournement du marché immobilier et le ralentissement industriel devraient continuer à peser sur les créations d'emplois. La consommation des ménages subirait à la fois la baisse de l'activité dans ces deux secteurs et le ralentissement sensible, sur le passé, des prix immobiliers. Du fait d'une demande des ménages atone et des incertitudes sur la croissance après les tensions de l'été 2007 sur les marchés financiers, l'investissement des entreprises ne se redresserait que graduellement, soutenu par des taux d'utilisation des capacités toujours supérieurs à leur moyenne historique et par des profits élevés.

Tirée par la Chine et l'Inde, l'Asie émergente poursuivrait son essor. Toutefois, l'activité dans ces deux pays décélérerait. La Chine ne bénéficierait plus autant de son intégration rapide à l'économie mondiale : les gains de parts de marché seraient moins importants car les effets de l'entrée à l'OMC de la Chine s'atténueraient et les restructurations de l'appareil productif qui favorisent les gains de productivité seraient moins nombreuses. L'activité au Japon serait soutenue par le redressement de la consommation initié en 2007 qui pourrait s'appuyer sur une hausse des créations d'emplois et une progression modérée des salaires.

Dans cet environnement, la croissance de la zone euro devrait être proche de son potentiel et reposer surtout sur le dynamisme de sa demande intérieure : l'accélération de salaires et la poursuite de l'amélioration du marché du travail devraient assurer une croissance vigoureuse de la consommation. En parallèle, les exportations devraient tirer profit du redressement du commerce international.

2/. LES TURBULENCES SUR LES MARCHÉS FINANCIERS MONTRENT L'IMPORTANCE POUR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE D'EN RENFORCER LA GOUVERNANCE

Les risques pour la croissance autour de ce scénario central semblent aujourd'hui davantage orientés à la baisse qu'il y a quelques mois où ils apparaissaient globalement plus équilibrés. Certains des risques que nous avons identifiés lors de nos précédentes réunions se sont manifestés, notamment ceux qui touchaient la sphère financière. Il convient d'en tirer les conséquences, en particulier en termes de gouvernance.

2.1. La normalisation sur les marchés passe avant tout par une résorption progressive de la liquidité mondiale.

Les marchés financiers ont été marqués ces dernières années par une progression très rapide des innovations. Ce mouvement est bienvenu et ne doit pas être remis en cause : il favorise *a priori* à la fois la croissance et la stabilité. Ces innovations permettent en effet une meilleure allocation du capital dans l'économie mondiale, elles favorisent l'accès au marché du crédit à des personnes qui en étaient exclues, enfin elles répartissent le risque entre les agents économiques.

Toutefois, le développement de ces innovations financières s'est accompagné d'excès dont les plus manifestes concernent le marché des dérivés de crédits immobiliers aux États-Unis. Au moins deux facteurs sont à l'origine de ces excès : d'une part, l'abondance de liquidité dans l'économie mondiale qui a limité la discrimination entre bons et mauvais risques et d'autre part, une gouvernance défailante de ces nouveaux marchés où les prix des actifs ne reflétaient plus le risque réellement associé.

Les marchés financiers mondiaux sont dans une phase de normalisation après une période où les indices de valorisation élevée des actifs financiers se multipliaient. Le resserrement des conditions financières dans les principales zones de l'économie mondiale, après avoir commencé par celui des politiques monétaires jusqu'à l'été, s'est prolongé par la hausse des primes de risque depuis le mois de juillet. Cette évolution est le signe que les marchés évaluent mieux les risques que par le passé. Elle devrait s'accompagner d'une réduction progressive de la liquidité mondiale.

2.2. Si les turbulences intervenues sur les marchés ne modifient pas fortement les perspectives macroéconomiques, il convient d'en tirer les enseignements en matière de gouvernance des marchés.

Même s'il convient de rester prudent à ce stade, il me semble nécessaire de ne pas attendre pour faire part de nos premières analyses sur les conséquences des perturbations financières, d'autant que j'observe une large convergence s'agissant des dysfonctionnements récents.

Sur le fond, les modes de financement de l'économie se sont considérablement diversifiés et modifiés au cours des dernières années. En particulier, la titrisation des crédits a pris une importance considérable en volume, et ses modalités se sont nettement complexifiées au gré des innovations successives apparues sur ce marché. Les avantages de cette évolution sont indéniables.

Nous avons cependant un intérêt collectif à garantir la résilience de ce système de financement. Les turbulences actuelles montrent que des ajustements substantiels sont nécessaires dans le comportement ou l'organisation des différents intervenants dans ce processus de titrisation, voire dans leur régulation. Nous vivons en quelque sorte une crise d'adolescence de ce qu'il est convenu d'appeler la « finance structurée » : il s'agit désormais de passer à l'âge adulte.

Les perturbations actuelles sur les marchés financiers reposent à la fois sur un manque d'information quant à la réalité des risques et sur des délégations trop importantes dans la fonction

fondamentale d'appréciation du risque. Nous devrions donc, à mon sens, travailler en visant deux objectifs :

- renforcer la transparence des marchés d'une part,
- assurer la plus grande responsabilité de tous les acteurs intervenant sur les marchés financiers d'autre part.

Concrètement, les pistes suivantes devraient être explorées :

- Premièrement, il me semble nécessaire de s'interroger sérieusement sur la régulation des entités qui produisent et distribuent des crédits pour les céder ensuite. Par construction, ces acteurs sont moins incités à maîtriser le risque de crédit que les banques traditionnelles, qui garde les crédits à leur bilan ;
- Deuxièmement, les agences de notation jouent un rôle central dans le dispositif. Elles doivent dès lors s'assurer de la fiabilité des informations qui leur sont transmises. Elles doivent également se doter de règles de prévention des conflits d'intérêt particulièrement drastiques et s'assurer de leur mise en œuvre. Il faut en outre réfléchir à une meilleure prise en compte des risques de liquidité par les agences.
- Troisièmement, la transparence des montages de titrisation et des caractéristiques des crédits sous-jacents est un élément essentiel de la résilience du système. Elle doit être renforcée et il est probable qu'une certaine standardisation des montages et des *reporting* soit nécessaire, comme cela a été observé sur d'autres marchés ;
- Quatrièmement, les établissements financiers qui construisent ces produits apportent généralement un soutien en liquidité. Du côté des banques, ces risques seront mieux pris en compte du point de vue prudentiel avec l'introduction de Bâle II, dès l'année prochaine en Europe. Il convient d'encourager les autres centres financiers à adopter ce nouveau standard prudentiel sans tarder ;
- Cinquièmement, ces turbulences viennent nous rappeler le caractère essentiel d'une bonne gestion des risques de liquidité bancaires. Ces risques ont profondément changé du fait de ce vaste mouvement de « marchandisation » des actifs. Il est temps de moderniser les standards internationaux en la matière, en les fondant sur des scénarios de stress ;
- Sixièmement, le fonctionnement des *hedge funds* n'est pas en cause dans cette crise. Il n'en reste pas moins qu'il y a des similitudes, notamment avec l'exposition des banques aux risques supportés par des structures complexes et changeantes, au fonctionnement parfois opaque. L'effort engagé à l'initiative de nos partenaires allemands doit être poursuivi ;
- Septièmement, les normes comptables ont évolué parallèlement à ce mouvement de « marchandisation », en généralisant la technique « *mark to market* ». Cependant, à la lumière des turbulences actuelles, on peut s'interroger sur la réelle fiabilité de cette technique lorsque les marchés sont très étroits, pour ne pas dire évanescents. Il ne s'agit pas de remettre en cause la valeur informative essentielle que procurent les prix de marché. Mais une approche plus raisonnée me semble nécessaire.

A cet égard, je salue les premiers travaux conduits par le Forum de Stabilité Financière, sous l'impulsion de son Président, qui permettent d'engager la réflexion sur une partie de ces sujets. Il convient désormais que cette réflexion s'approfondisse et s'étende à des problématiques complémentaires. Il me semble en outre nécessaire que ces travaux soient finalisés dans les meilleurs délais pour faire en sorte que les conséquences puissent en être tirées.

2.3. Les politiques macroéconomiques doivent continuer à favoriser la stabilité de l'économie mondiale.

Au-delà du renforcement des bases de fonctionnement des marchés financiers, les politiques macroéconomiques doivent accompagner les évolutions en cours. Elles doivent continuer à rechercher plus de stabilité sans perdre de vue l'impact sur la croissance : cela passe en particulier par la limitation des fluctuations de l'activité ; de même, la corrélation des risques entre les marchés financiers et l'environnement macroéconomique doivent être mieux gérés. Ces politiques doivent également viser à réduire les déséquilibres de balance courante. En particulier, les pays en excédents courants croissants doivent s'apprécier en termes réels ; le mouvement de reconstitution de l'épargne aux États-Unis public et privée doit se poursuivre.

Dans ce contexte, et en accord avec la stratégie déterminée par le CMFI, la principale contribution de la zone euro à la stabilité macroéconomique mondiale passe par la poursuite déterminée des réformes qui permettront de soutenir rapidement l'activité. C'est ce à quoi s'attache la France et tout particulièrement depuis quelques mois : le programme de réforme engagé par le Gouvernement est très ambitieux ; il vise à la fois à renforcer la mobilisation de la main d'œuvre et à stimuler les gains de productivité, que ce soit au travers de réformes sur le marché du travail, le marché des biens et des services ou dans le secteur de l'innovation.

3/. AFIN D'ACCROÎTRE LA CAPACITE DE REACTION ET D'ADAPTATION DU FMI AUX NOUVELLES REALITES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE, L'ENSEMBLE DE L'ACTIONNARIAT DOIT RESTER MOBILISÉ POUR MENER À BIEN LES REFORMES EN COURS

Malgré la bonne tenue des fondamentaux réels et financiers de l'économie mondiale, le besoin de stabilisation et de coordination des politiques économiques est plus que jamais évident. Fort de ce constat, le FMI a entrepris, à partir de septembre 2005, un vaste chantier de réforme et de redéfinition de ses missions. La Revue Stratégique, lancée par le Directeur Général Rodrigo de Rato permet de renouveler le fonctionnement et les missions fondamentales du FMI. La France soutient les efforts engagés dans ce cadre pour doter le FMI d'un nouveau système de gouvernance, d'un modèle de financement soutenable à long terme et de missions ainsi que d'instruments adaptées au nouvel environnement économique international.

Elle estime que toutes ces réformes constituent un ensemble cohérent et équilibré, sur lequel il convient d'avancer à un rythme cohérent, en veillant à ne pas laisser de côté des aspects importants.

3.1. La réforme de la gouvernance du FMI doit se poursuivre afin d'adapter l'actionnariat du FMI à la nouvelle réalité de l'économie mondiale tout en préservant la place des pays pauvres.

S'agissant de la réforme des quotes-parts, la France se félicite des progrès réalisés depuis Singapour où nous étions convenus que des progrès devraient justement être faits pour réaligner les quotes-parts des membres du FMI par rapport à leurs positions relatives dans l'économie mondiale tout en assurant que le Fonds dispose de la liquidité nécessaire pour remplir ses missions. Ces progrès prouvent la bonne volonté de nombreux actionnaires autour de la table, qui ont fait des concessions substantielles dans le but de forger un consensus et de préserver la dynamique de la réforme. Dans ce contexte, l'objectif doit être de rééquilibrer les droits de vote des pays membres – afin d'augmenter les droits de vote des économies dynamiques, dont un grand nombre sont des pays émergents – plutôt que de groupes de pays, l'augmentation de quotes-parts devant être le résultat de ce processus. Plusieurs questions restent naturellement à régler mais les options sur la table sont désormais assez claires : la première option qui consiste à retenir une formule de calcul comprimée intégrant une composante (25%) de PIB-PPA a les faveurs de certains actionnaires mais la France considère que cette formule n'est pas cohérente avec les objectifs des quotes-parts. En revanche,

l'approche en deux piliers, dans laquelle la formule de calcul est linéaire et complétée par un mécanisme objectif permettant d'inclure des pays supplémentaires fondé sur le PIB-PPA paraît plus prometteuse à plusieurs titres : en premier lieu, elle préserve l'intégrité de la formule qui doit reposer sur des principes conformes aux objectifs de l'institution et ne doit pas rétribuer les politiques économiques qui s'écartent de ces objectifs ; elle constitue également une approche de compromis, puisque le mécanisme d'inclusion envisagé reprend certains éléments qui constituent une demande forte d'une partie de l'actionnariat ; elle permet ensuite un rééquilibrage des droits de vote équivalent à la formule comprimée avec PIB-PPA ; enfin elle débouche sur une distribution de quotes-parts conforme aux attentes nées des réunions de Singapour en septembre 2006 et de Washington en avril 2007.

En tout état de cause, la France considère que la première phase de la réforme doit être considérée comme un acompte. Cependant, il est légitime que les quatre pays qui ont bénéficié de cette première phase ne voient pas leurs droits de vote diminuer à l'issue de la seconde phase. Enfin, pour que la réforme profite également aux pays les plus pauvres, et que leurs droits de vote agrégés progressent sensiblement -dans des hypothèses de taille réalistes-, la France propose que les droits de vote de base soient triplés. Afin que nous soyons en mesure de conclure cette réforme dans les délais fixés à Singapour, il me paraît important de souligner que toute concession doit être comprise comme un élément d'un paquet d'ensemble et surtout que rouvrir ce sur quoi nous nous sommes mis d'accord précédemment ne peut se faire qu'au détriment d'un processus rapide, constructif, crédible et juste.

3.2 La France soutient la mise en place d'un modèle de financement qui reposerait à la fois sur des revenus diversifiés et sur des dépenses encore mieux contenues.

En raison de l'amélioration de la situation économique mondiale, le FMI a pris conscience, ces dernières années, des limites de son modèle de financement. La dépendance du FMI vis-à-vis de son activité de prêt, s'agissant du financement de son budget, le place, à moyen et long terme, dans une situation de risque de revenu : d'importants emprunts ont été remboursés et l'encours de crédit du FMI arrive à son étiage le plus bas depuis 25 ans. En 2010, sans réforme, le FMI pourrait faire face à un besoin de financement de 265 millions de droits de tirage spéciaux.

Pour répondre à ce défi majeur, le Directeur général a demandé qu'un comité de personnalités éminentes, présidé par sir Andrew Crockett, propose de nouvelles sources de revenus, plus diversifiées, et fournisse au FMI les moyens pérennes de son action. S'inscrivant dans le cadre de la Revue Stratégique, le comité a présenté en janvier dernier un ensemble cohérent de recommandations qui sont à la hauteur de l'enjeu. Ces recommandations ont été globalement bien accueillies par le Conseil d'administration. En juillet et à nouveau en octobre 2007, les actionnaires ont eu l'occasion de discuter des premières propositions des services rendues sur la base du rapport « Crockett ».

Dès le départ, la France a exprimé son soutien à la plupart des propositions formulées dans ce rapport. Sur ce dossier crucial, elle est très favorable à ce que les discussions progressent désormais de façon significative. La mise en place d'un nouveau modèle de financement prendra du temps. Par conséquent, le Conseil d'administration doit avancer rapidement sur ce dossier. Le Conseil d'administration doit également saisir l'opportunité de rendre le modèle de financement plus simple et plus transparent. Ce nouveau modèle appelle par ailleurs une revue approfondie du cadre de gouvernance, en particulier en matière de gestion des risques. Parallèlement, la Direction générale et les services ont été invités à proposer de nouvelles pistes pour réduire encore les dépenses administratives liées aux missions du FMI. La France est convaincue de la nécessité d'une action qui porte à la fois sur les dépenses et sur les recettes : aucun progrès durable ne pourra être fait, en matière de financement, si ces deux sujets ne sont pas traités sur un pied d'égalité et selon une approche intégrée. Il est nécessaire de mener ces deux exercices de concert afin d'assurer à

l'institution un financement soutenable à long terme. C'est pourquoi il est crucial que des progrès supplémentaires puissent être réalisés sans délai s'agissant du nouveau modèle de revenu. La priorité est donc aujourd'hui que l'ensemble des actionnaires s'implique activement dans les débats en cours car ils engagent l'avenir à long terme de l'Institution.

Cependant, cet exercice ne doit pas être conduit au détriment des missions qui sont cœur du mandat du FMI, en particulier en ce qui concerne l'implication du Fonds dans les pays pauvres. C'est pourquoi nous nous opposons à la suppression du remboursement des frais administratifs du fonds fiduciaire FRPC-FCE. Nous restons néanmoins ouverts à toute proposition innovante qui accroîtrait les ressources du Fonds FRPC.

3.3 L'adaptation des missions du FMI aux nouvelles réalités de l'économie mondiale doit se poursuivre notamment en matière de surveillance.

En matière de surveillance, la France se réjouit des réformes d'ores et déjà menées à bien. L'adoption d'une nouvelle décision qui renove les concepts et le cadre de la surveillance bilatérale des pays membres par le FMI marque un jalon important dans l'histoire du FMI. Le FMI a su renforcer la légitimité et l'efficacité d'une des missions qui se trouvent au cœur de son mandat. Grâce à l'analyse en termes de « stabilité externe » des économies nationales, grâce à une attention accrue portée aux effets de débordement et aux « désalignements fondamentaux » des changes, le Fonds approfondit son évaluation des politiques des pays membres, sans créer de nouvelles obligations à l'égard des autorités nationales. Les actionnaires doivent poursuivre leurs discussions, au sein du Conseil d'administration mais également avec les services, pour parvenir à une compréhension partagée des conséquences de la nouvelle Décision pour s'assurer que cette Décision soit mise en œuvre de façon aussi complète et équitable que possible.

Les innovations touchant à la surveillance ne se sont pas cantonnées à l'adoption de cette nouvelle décision. Dorénavant, le Conseil d'administration fixera des priorités triennales et révisables pour la surveillance, qui seront examinées et endossées par le CMFI. Enfin, l'intégration des différents exercices de surveillance est une voie que la France considère comme particulièrement pertinente. L'évaluation et l'analyse du secteur financier doivent être renforcées et utilisées plus systématiquement dans le cadre de chaque exercice de surveillance.

A cet égard, les récentes turbulences observées sur les marchés financiers montrent toute l'importance que le FMI dispose d'une capacité d'analyse adaptée sur les évolutions qui structurelles qui affectent les marchés financiers. Cette capacité d'analyse doit éclairer au mieux son dialogue avec les autorités nationales dans le cadre des articles IV et des PASEF. Elle doit également être pleinement mobilisée dans les exercices de surveillance multilatérale, afin de contribuer à déceler de manière précoce les signes de fragilité de susciter une réflexion approfondie au plan international sur les initiatives permettant d'y remédier.

3.4. Afin de pleinement mettre en œuvre la Revue stratégique, les discussions sur le rôle du Fonds dans les pays émergents et dans les pays pauvres doivent se poursuivre.

S'agissant du rôle du FMI dans les pays émergents, il convient en premier lieu de ne pas tirer de conclusion prématurée sur l'impact de la crise actuelle sur les pays émergents. Si, en effet, nous pouvons nous féliciter de la bonne tenue de ces économies, le FMI doit demeurer mobilisé pour réfléchir aux mécanismes appropriés de prévention et de résolution des crises. Au-delà des discussions récentes sur des sujets comme les vulnérabilités ou les enjeux liés à l'accroissement des flux de capitaux, il me semble que les réflexions engagées voici plusieurs mois sur la mise en place d'un nouvel instrument de liquidité doivent se poursuivre. Certes, l'intérêt des principaux bénéficiaires potentiels de cet instrument n'est pas avéré ; il semble cependant que cela tienne, pour partie, aux caractéristiques de l'instrument envisagées à ce stade (notamment le niveau d'accès, les

conditions d'éligibilité et le niveau de commission). La poursuite des réflexions sur ces paramètres ainsi que sur les problèmes techniques soulevés au cours des discussions les plus récentes (notamment la question de l'effet de signal en cas de non renouvellement) doit permettre d'aboutir car il s'agit d'un volet très important de la revue stratégique.

S'agissant de l'intervention du FMI dans les pays à faible revenu, à laquelle la France est particulièrement attachée, le FMI doit intensifier son soutien sous forme d'assistance technique et de conseil sans toutefois se désengager financièrement. La Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance est désormais un élément fondamental de l'action du FMI. Si l'amélioration de la coordination entre le FMI et ses partenaires dans le cadre de l'aide au développement est une nécessité, le maintien de l'action du FMI dans les pays pauvres est indispensable. La France appelle à cet égard à ne pas minimiser la spécificité de l'action du FMI et les bénéfices qu'en tirent de très nombreux actionnaires.

*

Au vu des évolutions de l'économie mondiale, qu'elles soient profondes ou plus conjoncturelles, le FMI a indéniablement tout son rôle à jouer en faveur de la stabilisation financière et monétaire internationale. Depuis plus de 60 ans, le FMI a fortement contribué au développement de l'économie mondiale. L'accélération des mutations et des innovations l'ont conduit à ouvrir un vaste chantier de réformes pour renforcer sa légitimité et la qualité de son action, au bénéfice de toutes les catégories de membres et du système monétaire et financier international. Si nous voulons donner toute leur force aux réformes en cours pour accroître l'efficacité et la transparence du système monétaire et financier international, il est indispensable que tous les actionnaires restent prêts à s'impliquer dans les discussions et à faire preuve d'esprit de compromis.

La France tient enfin à saluer l'action menée par Rodrigo de Rato pendant tout le mandat qu'il a effectué à la tête de l'institution et se félicite de la désignation récente d'un nouveau Directeur général du FMI, Dominique Strauss-Kahn, et d'un nouveau président du CMFI, Tommaso Padoa-Schioppa, dont les déclarations montrent qu'ils sont tous deux tout à fait conscients des enjeux de la réforme du FMI.